

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 mai 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

**2016 DAE 42** Deux chalets de vente alimentaire dans le Bois de Boulogne (16e) - Avenant de transfert de convention d'occupation du domaine public de la SARL Les Bosquettes à la SARL Lysa.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le transfert de la convention initialement signée entre la SARL Les Bosquettes et la Ville de Paris, au profit de la SARL Lysa à compter du 3 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris souhaite poursuivre l'exécution de la convention d'occupation du domaine public initialement signée le 22 mars 2013 avec la SARL Les Bosquettes pour une durée de cinq ans, avec la SARL Lysa.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant de transfert de la convention initialement signée avec la SARL Les Bosquettes, au profit la SARL Lysa.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**

